DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

Commune de RAYMOND



Sommaire

1 Généralités ……..page 3

1- Présentation du département du Cher ……..page 3
2- Définition d'un risque majeur ……page 4
3- La prévention des risques majeurs ……..page 5
4- La Sécurité Civil en France ……..page 6

2 Les risques majeurs de Raymond……..page 7

1- Les risques naturels ……..page 7
2- Le risque industriel ……page 10

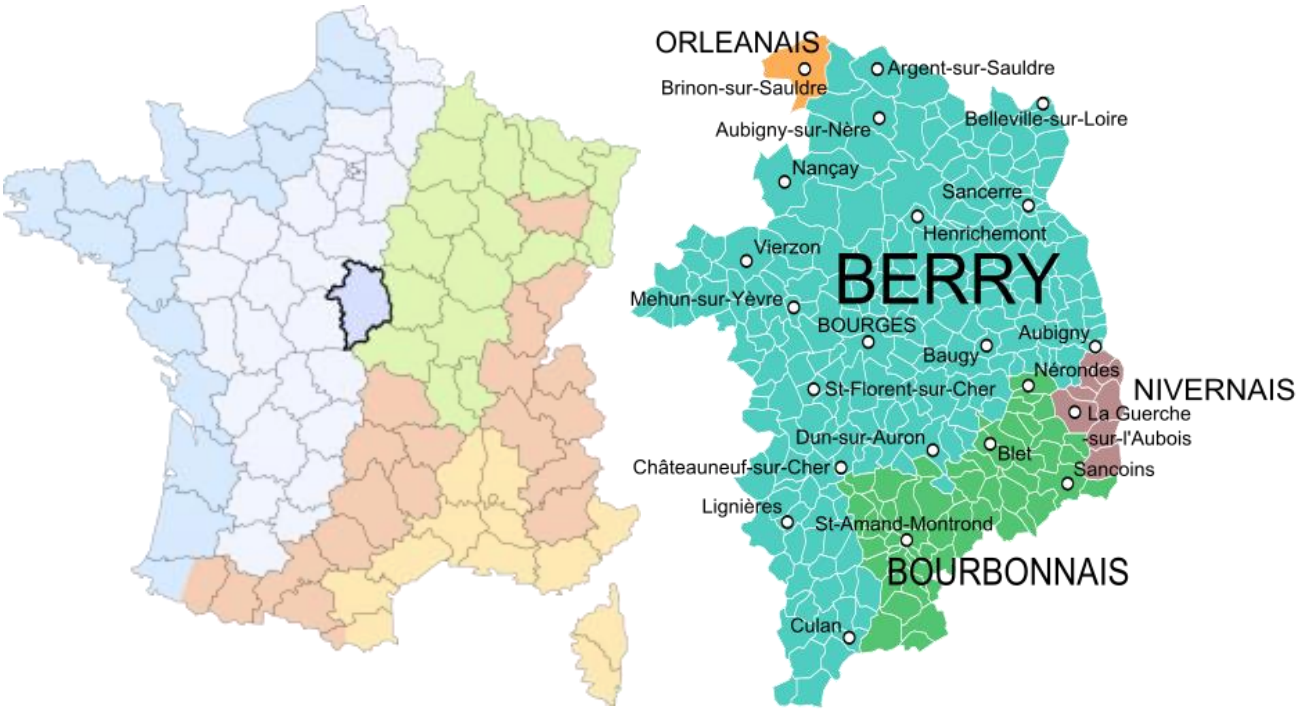
3 Conduite à tenir face aux risques……..page 11

1 – Généralités

1 – Présentation du département du Cher

Le département du Cher a été formé de la plus grande partie de l'ancienne province du Berry (nom donné par une des plus anciennes et des plus puissantes tribus gauloises : les Bituriges).

En 1790, le Berry a été divisé en deux départements, le Cher et l'Indre, et forment le Berry actuel.



Le Cher est un des plus vastes de France avec une superficie de 7 228 km². Il est traversé par un des plus longs affluents de la Loire, parcourant plus de 350 kilomètres.

La Surface Agricole Utile (SAU) est de 463 469 hectares, soit 63,6 % de la superficie totale du département, ce qui le place au 17ème rang national. La surface forestière représente 186 000 hectares, soit 26 % de la superficie totale.

L'industrie de l'armement est l'activité dominante avec la MBDA, 1er employeur privé du département et NEXTER Munitions, 4ème employeur privé. Les 5 pôles de compétitivité technologiques implantés dans la région ou le département sont : le pôle mécanique et matériaux, le pôle science et système de l'énergie électrique, le pôle cosmétique science de la beauté et du bien-être, le pôle du caoutchouc élastopole et le pôle de la céramique.

Le Cher dispose également d'un réseau routier de 9 555 kilomètres dont 124 d'autoroutes, 81 de routes nationales, 4 650 de routes départementales et 4 700 de voies communales.

Le réseau ferroviaire, quant à lui, compte 257 kilomètres de lignes.

2 – Définition d'un risque majeur

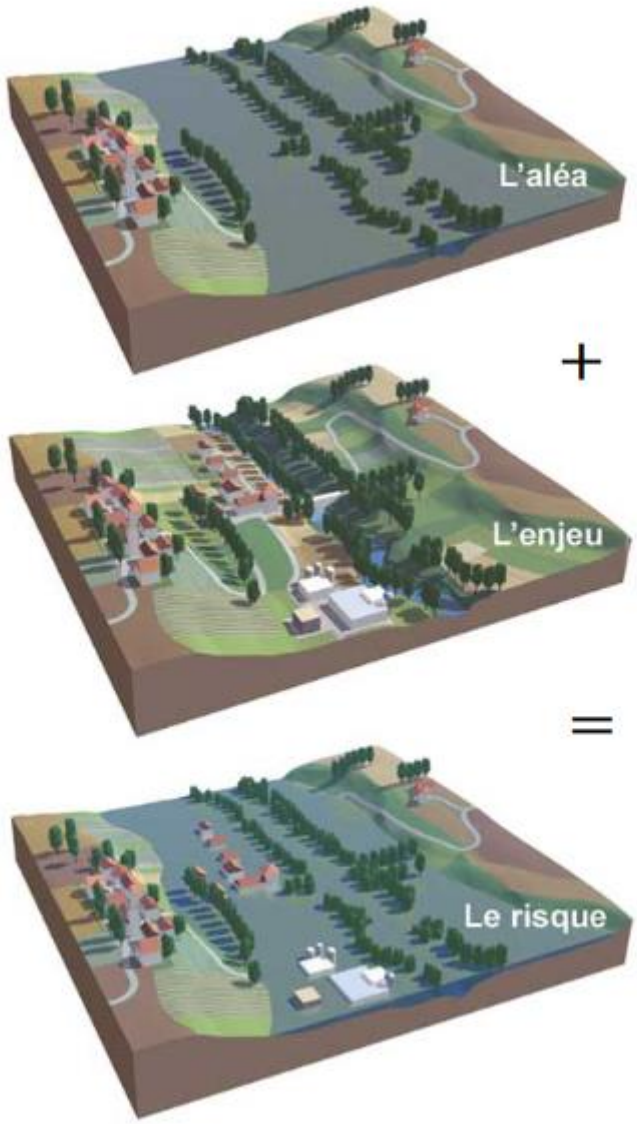
Le risque majeur présente deux caractéristiques essentielles :

- sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats
- sa fréquence, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa venue.

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique (lié à l'activité humaine) dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique, dû à un aléa (danger) ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.



Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une exceptionnelle gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Les cinq risques naturels suivants sont **recensés à l'échelon départemental** :

- les inondations et/ou coulées de boue et/ou remontées de nappes ;
- les mouvements de terrain ;
- les feux de forêt ;
- les séismes ;
- les tempêtes.

Les risques technologiques sont au nombre de quatre :

- le risque nucléaire ;
- le risque industriel ;
- le risque de transport de matières dangereuses et transport de matières radioactives ;
- le risque de rupture d'ouvrages hydrauliques.



3 – La prévention des risques majeurs

La prévention des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.

Cette prévention s'inscrit dans une logique de développement durable.

A la différence de la réparation post-crise, la prévention tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société.

La prévention se fait sous la forme suivante :

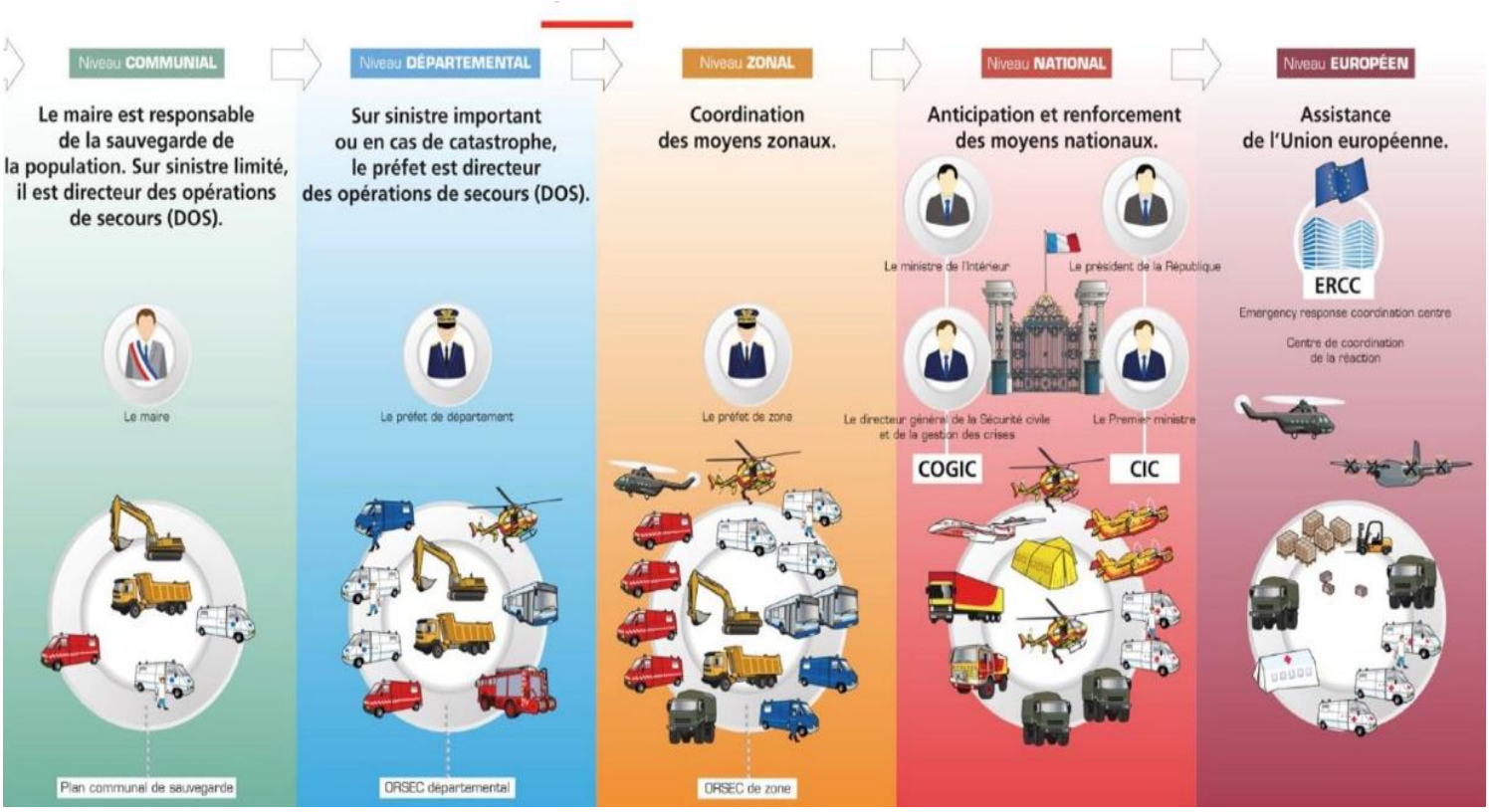
- la connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque
- la surveillance
- la vigilance météorologique
- la prise en compte dans l'aménagement du territoire
- la mitigation

4 – La Sécurité Civile en France

La Sécurité Civile est chargée de la planification et de l'organisation des secours et de la prise en compte du retour d'expérience.

Les différents acteurs de la Sécurité Civile sont :

- le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC)
- la zone de défense
- le Préfet de zone
- le Préfet du département
- le Maire
- les citoyens



2 – Les risques majeurs de Raymond

La commune de Raymond est concernée par plusieurs risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques.

1 – Risques naturels

Le risque de remontées de nappe

L'inondation par remontées de nappes est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle se produit lorsque la nappe phréatique sature le sol et remonte à la surface après des pluies prolongées ou des crues.

Le risque d'inondation est existant pour la commune. On dénombre 3 inondations, pour lesquelles une CATNAT (Catastrophe Naturelle) a été déclenchée, parues au Journal Officiel :

- du 06/11/1982 au 02/12/1982
- du 25/12/1999 au 30/12/1999
- du 17/06/2024 au 07/07/2024

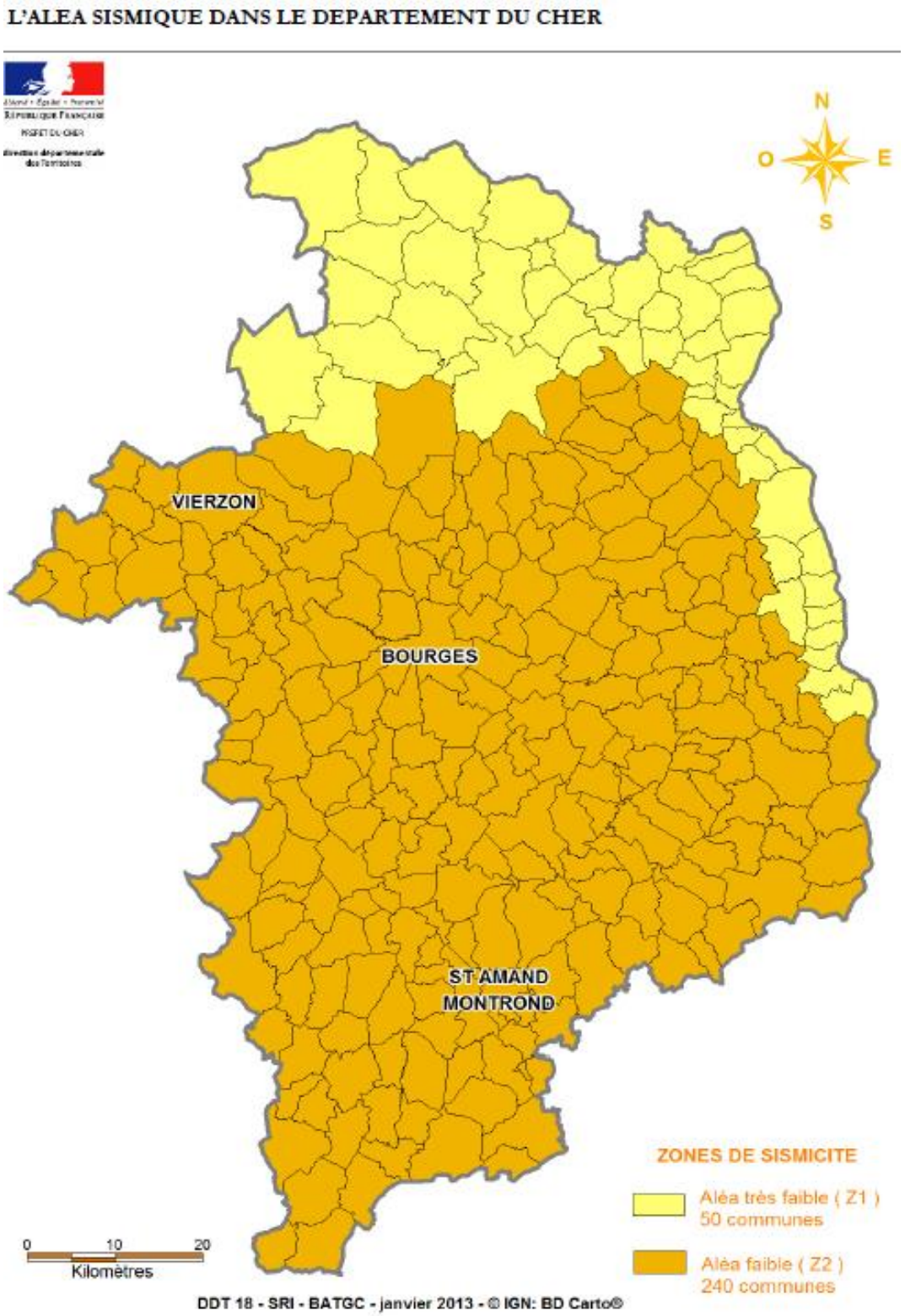




La commune de Raymond est classée en risque modéré pour les remontées de nappes.

Le risque sismique

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols, effet hydrologique, … On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets ressentis ou observés).



La commune de Raymond est classée en risque faible pour les séismes.

Le risque de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les déplacements peuvent être lents à très rapides. Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

On dénombre 1 mouvement de terrain, pour lequel une CATNAT (Catastrophe Naturelle) a été déclenchée, parue au Journal Officiel :

- du 25/12/1999 au 30/12/1999

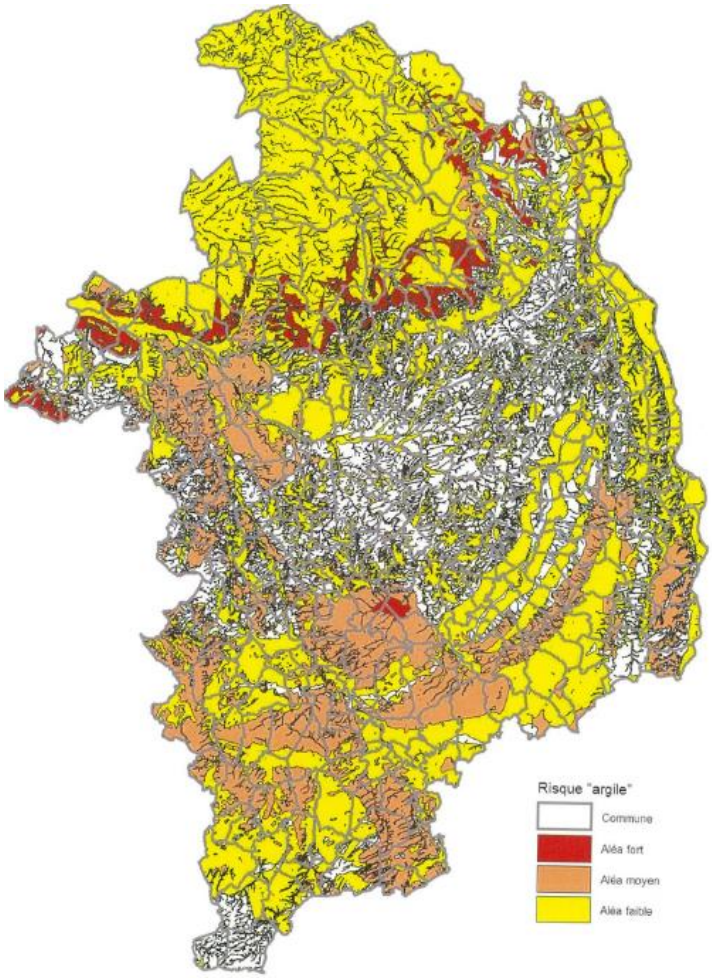
Le risque de retrait gonflement des argiles

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

On dénombre 1 sécheresse, pour lesquelles une CATNAT (Catastrophe Naturelle) a été déclenchée, parues au Journal Officiel :

- du 01/07/2020 au 12/06/2020

La commune de Raymond est classée en risque modérée.



Le risque de radon

Le radon est un gaz radioactif naturel présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

La commune de Raymond est classée en risque faible.

Le risque climatique

Les tempêtes sont des phénomènes atmosphériques soudains où les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90 km/h. Elles sont souvent localisées et balayent le territoire en « écharpe ».

Les intempéries hivernales comprennent la neige, le verglas et les grands froids qui rendent les conditions de déplacements particulièrement dangereuses, à pieds ou en voiture. Elles peuvent avoir des conséquences directes sur la santé des personnes fragiles et peuvent provoquer des perturbations en alimentation électrique.

La canicule est une période de fortes chaleurs persistantes sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées.

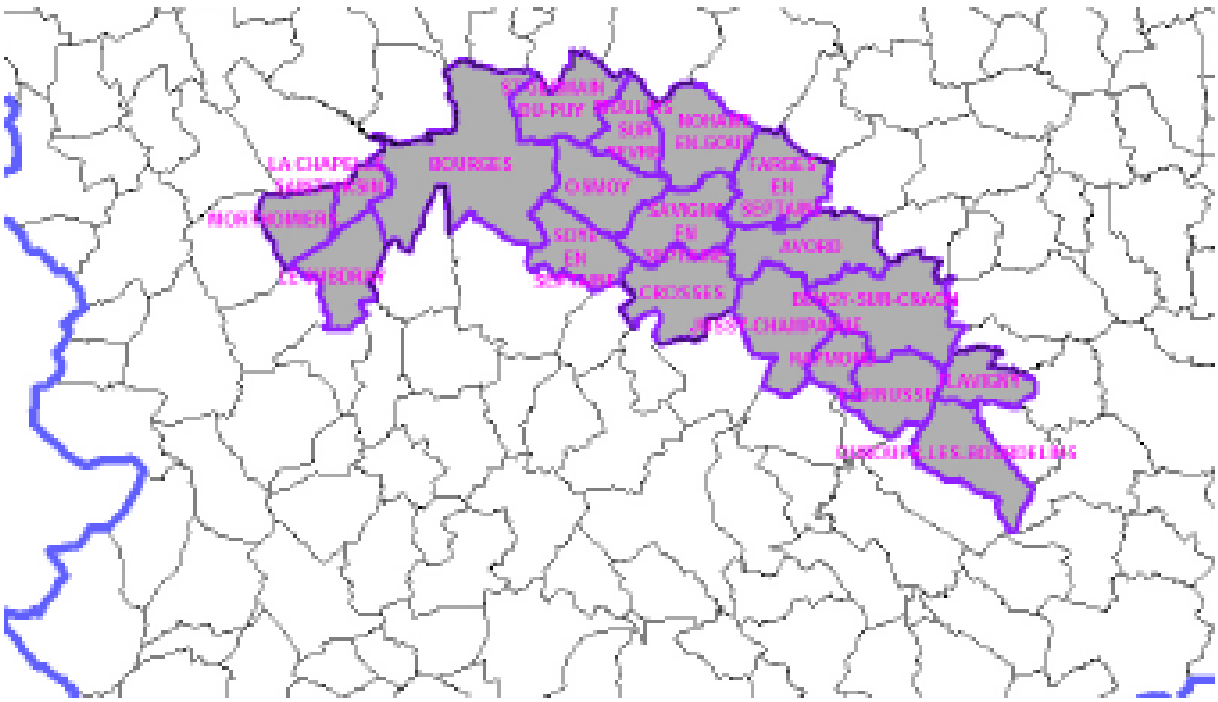
2 – Risques technologiques

Le risque industriel

Un risque industriel est un évènement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation, entrainant pour la santé ou l'environnement, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, un danger grave, immédiat ou différé et faisant intervenir une ou plusieurs substances ou préparations dangereuses.

La commune de Raymond est concernée au « seuil haut » par la DGATT. Celle-ci dispose d'un Plan de Prévention des Risques Terrestres consultable sur le site www.cher.gouv.fr .

Les terrains situés aux abords de la zone dite « champ de tir » de l'établissement DGA Techniques Terrestres de Bourges sont affectés d'une servitude d'utilité publique dite servitude AR6, champ de tir, créée par la décision ministérielle n° 2189/DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975. Cette servitude demeure applicable indépendamment du PPRT de l'établissement DGA Techniques Terrestres de Bourges.



3 – Conduite à tenir face aux risques majeurs



INONDATION

- Fermez / bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Coupez l'électricité et le gaz, amarrez vos cuves
- Montez à l'étage
- Ne traversez pas les zones inondées et respectez les déviations





MOUVEMENT DE TERRAIN ET SÉISME

- Éloignez-vous des bâtiments, ponts, fils électriques, arbres...
- Coupez l'électricité et le gaz
- Mettez-vous à l'abri et éloignez-vous des fenêtres
- Descendez à pied dans les étages inférieurs et ne prenez pas l'ascenseur



TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

- Éloignez-vous des bords de mer et des lignes électriques
- Fermez les portes et les volets, débranchez les appareils électriques
- Rangez les objets exposés au vent
- Ne vous promenez pas en forêt et limitez les déplacements



RADON

- Améliorez l'étanchéité entre le sol et votre habitation
- Améliorez le système de chauffage
- Améliorez la ventilation de votre habitation



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Éloignez-vous de la zone accidentée et alertez les secours
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- Mettez-vous à l'abri et bouchez les aérations
- En cas de contact, lavez-vous les mains ou douchez-vous en cas d'irritation



NEIGE ET VERGLAS

- Mettez-vous à l'abri
- Équipez votre véhicule et évitez les déplacements
- Ne vous approchez pas des lignes électriques et des arbres enneigés
- Déneigez et salez le trottoir devant chez vous
- Facilitez le passage d'engins de déneigement



CANICULE

- Restez au frais et buvez de l'eau
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- En cas de malaise, appelez le 15



INDUSTRIEL

- Si vous êtes témoin d'un accident, alertez les secours (18 ou 112)
- Si un nuage de fumée vient vers vous, éloignez-vous perpendiculairement au vent et confinez-vous dans un bâtiment
- En cas de confinement, fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations